

Nous concrétisons les
reconversions professionnelles
des salariés du privé

Transitions Pro IDF

Expert des reconversions
professionnelles

DÉCOUVRIR ➤



Brooklyn de Jubecourt

Chargée d'animation territoriale TransCo & Partenariats

✉ b.dejubecourt@transitionspro-idf.fr



Hasnae Touati

Coordinatrice TransCo & Partenariats

✉ h.touati@transitionspro-idf.fr

Transitions Pro

ÎLE-DE-FRANCE :

ACTEUR MAJEUR DES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES



L'organisme, habilité par l'État, qui finance les reconversions professionnelles des salariés du privé

40 ans d'existence, dont 36 en tant que FONGECIF IDF

5 080

dossiers PTP financés en 2024

3 550

dossiers démission-reconversion validés en 2024

+ 170 M€

de budget en 2024

85

collaborateurs en Île-de-France

18

associations Transitions Pro, couvrant l'ensemble des régions

CERTIF
PRO

UNE ASSOCIATION PARITAIRE
NATIONALE
COORDONNANT LES ASSOCIATIONS

Une offre de services ciblée
pour accompagner les changements



Projet de Transition Professionnelle



Prévention Usure Reconversion (via C2P)

FIPU - Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure



Démissionnaires :
attestation caractère réel/sérieux du projet



Déploiement de la *certification Cléa* et organisation jury paritaire



Transitions Collectives
TransCo et *Transco Congé de Mobilité*

Bilan de Compétences

Validation des Acquis de l'Expérience

Formation avec / sans cofinancement PTP



Le Projet de Transition Professionnelle



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) : pour accompagner la mobilité interne et externe

Pour qui ?

- ☐ **Pour les salariés de droit privé** en CDI ou CDD en poste, intérimaires et intermittents du spectacle (selon conditions d'ancienneté)
- ☐ A noter : pas d'ancienneté minimale pour les salariés en situation de handicap

Pour quoi ?

- ☐ **Changer de métier ou de profession** (code ROME ou NAF)
- ☐ Suivre une **formation** certifiante dans un organisme de formation certifié QUALIOPi
- ☐ **Maintien de la rémunération** pendant la formation
- ☐ **Financement** des frais pédagogiques de la formation



La formation doit être **éligible au CPF et certifiante** (RNCP ou Répertoire Spécialisé des Formations Professionnelles)
Attention : mobilisation obligatoire du CPF, même si le montant du CPF est à 0€



Pendant la durée du PTP : suspension du contrat de travail + maintien de la protection sociale

Quelles conditions pour réaliser un PTP pour un salarié en CDI, en CDD?

[En CDI]

Au moins **2 ans d'ancienneté professionnelle consécutifs** ou non dont **1 dans l'entreprise actuelle**

Pour les formations sur le temps de travail, l'autorisation d'absence doit être demandée à l'employeur

Dépôt du dossier chez **Transitions Pro** au + tard **3 mois** avant le début de la formation

[En CDD]

Au moins **24 mois d'expérience professionnelle** consécutifs ou non au cours des **5 dernières années dont 4 mois consécutifs** ou non au cours des **12 derniers mois**.

Être encore sous contrat lors du dépôt de dossier

Début de formation au + tard **6 mois** après la fin du contrat

Dépôt du dossier chez **Transitions Pro** au + tard **2 mois** avant début de formation

**L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation.*

Pas d'ancienneté minimale pour les titulaires d'une Reconnaissance de qualification de travailleur handicapé - RQTH

Quel financement avec le PTP ?

Frais pédagogiques

Prise en charge plafonnée à **18 000 € HT*** et dans la limite de 27,45 €/heure HT

** Les montants qui dépassent ces plafonds sont à la charge du demandeur*

Prise en charge de la rémunération

100 % si rémunération inférieure à 2 SMIC

90 % si rémunération supérieure à 2 SMIC

Frais annexes

Forfait de déplacement :
- en Île-de-France : 50% du Pass navigo
- autres régions : forfait kilométrique / jour de formation

PTP CDI

Réglé directement auprès de l'organisme de formation

**Remboursé mensuellement à l'employeur
Avance possible pour les entreprises moins de 50 salariés**

PTP CDD

Réglé directement auprès de l'organisme de formation

Réglé directement au salarié + Charges payées si contrat terminé avant démarrage de la formation



Nos critères de priorité

N°	Priorités 2021	Points
1	Ouvrier / employé 3 et infra	5 pts
2	Inaptitude ou en cours de procédure	1 pt
3	Salarié d'entreprise de -50 salariés	1 pt
4	Durée de la formation (max 1200h)	2 pts
5	Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences et permettant d'obtenir l'ensemble d'une certification RNCP	1 pt
6	Ingénierie de formation / de parcours spécifique (FOAD, VAE, CléA, AFEST, CEP...)	1 pt
7	Parcours de formation incluant un co-financement	2 pts
8	Métier à perspectives d'emploi ou métier émergent	3 pts
9	Salarié dans un secteur dont le taux d'emploi diminue	3 pts
10	Salarié en contrat court et / ou à temps partiel	1 pt
TOTAL		20 pts

Pour en savoir plus sur nos priorités de financement → <https://www.transitionspro-idf.fr/priorites-de-financement-du->



Questions
Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



Zoom sur le PTP-CDI



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

PTP CDI Quel intérêt ?

Entreprise

Fidéliser les salariés

Dynamiser la mobilité des salariés

Limiter les coûts liés au turn-over

Favoriser le dialogue social

Salarié

Être acteur de son devenir professionnel

Améliorer ses conditions de travail

Se former sur un métier pérenne

Correspondre aux besoins du marché de l'emploi



Zoom sur le PTP-CDD



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

PTP CDD Quel intérêt ?

Entreprise

PTP CDD = AUCUN frais pour l'employeur
si la formation démarre après la fin du contrat

Une fois la formation terminée
l'entreprise peut recruter son ancien salarié en CDI

Limiter les coûts liés au turnover

Développer la responsabilité sociétale

Salarié

Être acteur de leur devenir professionnel

Choisir un métier en lien avec les besoins du marché

Se former sur un métier pérenne

Leur éviter un passage par France Travail



Questions Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



Zoom sur les fonds de prévention de l'usure professionnelle



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

Contexte

Loi 14 avril 2023 (réforme des retraites) : allongement des carrières de 2 ans

Plus d'actifs exposés au risque d'usure professionnelle

La loi sécurise les projets de reconversion professionnelle des salariés du secteur privé pour préserver leur capital santé

De nouveaux financements pour prévenir l'usure professionnelle

La **P**révention pour l'**U**sure **R**econversion (**PUR**)

6 facteurs de risque

Mobilisation du
Compte Professionnel de Prévention (C2P)

Le **P**rojet de **T**ransition **P**rofessionnelle
orienté prévention de l'usure professionnelle

3 facteurs de risques ergonomiques

Utilisation du
Fonds d'Investissement pour la Prévention de
l'Usure professionnelle



Prévention Usure Reconversion



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France





Les 6 facteurs de risques liés au C2P



Environnement
physique agressif

Travail en milieu **hyperbare**

Travail **bruyant**

Travail exposé aux
températures extrêmes



Rythme de travail

Travail de **nuît**

Travail en équipes **successives
et alternantes**

Travail **répétitif**

Le Compte Professionnel de Prévention (C2P)

Créé en 2015, il permet à un salarié de cumuler des points lorsqu'il est exposé à 1 ou plusieurs facteurs de risques professionnels

Concerne	Accessible	Existe	Alimenté	1 point	20 premiers points
<p>Les salariés de droit privé du régime général et la mutualité agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CDI • CDD • Intérimaires • Intermittents du spectacle • Apprentis 	<p>Tout au long de la carrière jusqu'à la retraite</p>	<p>6 facteurs de risques</p>	<p>par trimestre d'exposition à un facteur de risque</p> <p>= 500 €</p>	<p>consacrés à la formation ou la reconversion professionnelle</p>

Depuis 2015, les salariés peuvent avoir un C2P alimenté. Le compte leur est rattaché et les suit dans leur activité professionnelle



Mobilisation des points C2P

Le Compte Professionnel de Prévention permet de :

Financer
**une formation
professionnelle**
pour accéder à un poste
peu ou pas exposé

Anticiper
**un départ
à la retraite**

Financer
**un passage
à temps partiel**
sans perte de
salaire

Dispositif PUR
Financer
**un projet de
reconversion**
vers un métier
non exposé

Transitions Pro IDF peut
intervenir sur cette

Prévention Usure Reconversion (PUR)

Un salarié exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels peut se reconvertir, via les fonds de son C2P, pour aller vers un métier non exposé

Pour bénéficier du PUR, le salarié doit obligatoirement être accompagné

POUR QUOI ?

POUR QUI ?

Tous les salariés possédant un compte C2P alimenté

- 1 - Financer un **bilan de compétences** (HTT)
- 2- Financer une validation des acquis d'expérience **VAE** (HTT)
- 3- Financer une action de **formation** (STT / HTT)

QUEL OBJECTIF ?

Exercer un métier non exposé aux facteurs de risque

L'attestation avec le nombre de points devra être récupérée par le salarié sur le site C2P pour ensuite déposer la demande de financement PUR

Exemple d'un dossier PUR éligible au cofinancement PTP

Exemple : Coût du projet = **35 000 €** : (salaire + frais de formation+ frais annexes)

Exemple : Formation PUR co- financée PTP	Coût du projet	Financeme nt
<ul style="list-style-type: none"> ○ frais pédagogiques + ○ frais annexes + ○ rémunération 	35 000 €	
Montant C2P disponible :	>= 15%	5 250 €
Montant étudié :		29 750 €

**Application à l'identique du PTP
à l'exception des points de priorités**

- des règles du PTP (y compris conditions d'ancienneté)
- des recommandations de France compétences

**Dossier étudié devant
une commission dédiée**

Dans tous les cas le dossier doit être instruit pour savoir si le C2P couvre ou non l'intégralité du projet

Aucune condition n'est exigée lorsque le C2P couvre l'intégralité du coût du projet

Si le dossier n'est pas éligible au cofinancement, il sera étudié comme un PTP « classique »



Conditions d'éligibilité

PREVENTION USURE - RECONVERSION (PUR)



- *Accessible pour les salariés de droit privé du régime générale et mutualité agricole :*
 - *Pour les CDI – CDD - Intérimaires - Intermittents du spectacle - Apprentis*
- *Le PUR – Prévention Usure Reconversion – utilise les fonds du C2P pour financer :*
 - *Un Bilan de Compétences – une VAE – une Action de Formation*
 - *Possibilité de passer à temps partiel ou demander un départ anticipé à la retraite*
- *L'attestation avec le nombre de points devra être récupérée par le salarié sur le site C2P*

- *L'accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle est*

A RETENIR

PREVENTION USURE - RECONVERSION (PUR)

- *Accessible pour les salariés de droit privé du régime générale et mutualité agricole :*
 - *Pour les CDI – CDD - Intérimaires - Intermittents du spectacle - Apprentis*
- *Le PUR – Prévention Usure Reconversion – utilise les fonds du C2P pour financer :*
 - *Un Bilan de Compétences – une VAE – une Action de Formation*
 - *Possibilité de passer à temps partiel ou demander un départ anticipé à la retraite*
- *L'attestation avec le nombre de points devra être récupérée par le salarié sur le site C2P*
- *L'accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle est*

A RETENIR

PREVENTION USURE - RECONVERSION (PUR)

Si le montant C2P couvre la totalité de la prestation :

- ***Prise en charge du PUR lors d'une commission d'engagement***
 - ***de la VAE au réel en dehors du temps de travail***
 - ***du Bilan de Compétences au réel sur 24H max en dehors du temps de travail***
 - ***de la Formation***

Si le montant du C2P équivaut à 15 % minimum du projet de Formation

- ***Prise en charge possible du PTP-PUR Formation***
 - ***en Commission d'Instruction PTP-PUR avec les règles en vigueur du PTP (hormis les priorités)***



Questions Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



PTP sur budget FIPU



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

Les facteurs de risques liés au FIPU

*Le Fonds d'Investissement pour la prévention de l'Usure Professionnelle (FIPU) est un budget utilisé par le PTP
Si le salarié occupe un métier soumis à un ou plusieurs facteurs de risques*

3 FACTEURS DE RISQUES ERGONOMIQUES

Postures
Pénibles

Vibrations
mécaniques

Manutention
s
Manuelles de
charges

Mobilisation du Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle

Financer des
équipements,
formations ou
diagnostics

Réaliser des actions
de sensibilisation
aux facteurs de
risques
ergonomiques

Aménager des
postes de travail
dans le cadre de la
prévention de la
désinsertion
professionnelle
(cf. médecin travail)

Prendre en charge
des frais de
personnel dédiés à
la mise en œuvre
d'actions financées
par le fonds.

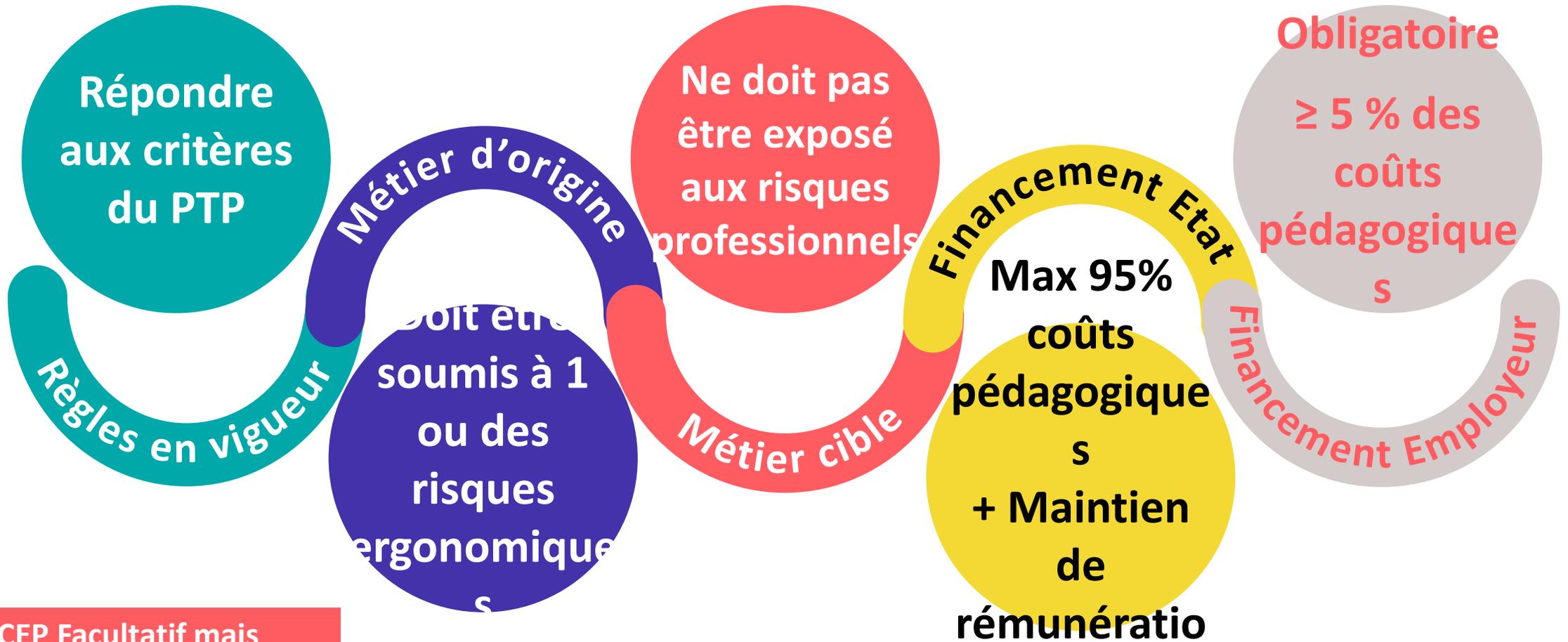
Dispositif PTP
Financer
**un projet de
reconversion**
vers un métier
non exposé

Champ d'intervention de la CRAMIF
Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-
France

Transitions Pro IDF
peut financer ces
projets

Le Projet de Transition Professionnelle sur budget FIPU

Éléments de compréhension



CEP Facultatif mais

recommandé

Le Projet de Transition Professionnelle

Témoignages



Spencer
devenu Formateur
consultant en



Alice
Devenue
Artisane Boulangère



Mohammed
Devenu Agent de sécurité



Cédrine
Devenue Auxiliaire de

[Cliquez pour découvrir d'autres témoignages sur la chaîne Youtube de Transitions Pro Île-de-France...](#)

Exemple d'un dossier PTP éligible au fonds FIPU

Exemple : Coût du projet = **35 000 €** : (salaire + frais de formation+ frais annexes)

Exemple : Formation PTP financée FIPU	Financement
○ Frais pédagogiques (Coût formation)	10 000€
○ Rémunération + charges + frais annexes	25 000 €
Coût total du dossier	35 000 €
Cofinancement Employeur minimum	500 €
Montant étudié par Pro	

Application à l'identique du PTP à l'exception des points de priorités

- des règles du PTP (y compris conditions d'ancienneté)
- des recommandations de France compétences

Dossier étudié devant une commission dédiée

Le dossier est systématiquement instruit pour vérifier :

- Que le métier d'origine est soumis à un facteur de risque
- Que le projet cible n'est exposé à aucun facteur de risque

Si le dossier n'est pas éligible au cofinancement, il sera étudié comme un PTP « classique »



Questions
Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



Zoom sur la Démission Reconversion



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

Démission - Reconversion

permet au salarié de bénéficier des allocations France Travail

après une démission pour mettre en œuvre un projet attesté

Deux conditions

- Être salarié du secteur privé en CDI et justifier de 5 années d'activité continue, soit 1300 jours travaillés au cours des 60 derniers mois
- Avoir un projet de reconversion professionnelle impliquant une formation ou un projet de création / reprise d'entreprise avec ou sans formation



ETAPE 1

Vérifiez que vous remplissez les conditions
<https://demission-reconversion.gouv.fr/>



ETAPE 2

Avant la démission, demandez un conseil en évolution professionnelle (CEP) pour élaborer votre projet - obligatoire



ETAPE 3

Faites valider le caractère réel et sérieux de votre projet par la CPIR*



ETAPE 4

Inscrivez-vous comme demandeur d'emploi dans les 6 mois qui suivent la validation

Seul France Travail est habilité à vérifier les conditions d'éligibilité lors de l'inscription en vue de l'indemnisation

Transitions Pro conseille de ne pas démissionner avant d'avoir obtenu l'attestation du caractère réel et sérieux du projet

Le PTP et le Dispositif Démissionnaire

des différences majeures

	<i>PTP</i>	<i>Démissionnaire</i>
Prise en charge financière	Coût de formation et du salaire	Coût formation : selon les modalités prévues par le salarié Rémunération : Allocation de retour à l'emploi (ARE) assurée par France Travail si toutes conditions réunies
Décision Commission	Acceptation / Refus de financement selon priorités et budgets	Attestation du caractère réel et sérieux délivrée par la Commission puis étude du dossier par France Travail
Interlocuteur	Transitions Pro	Transitions Pro Puis France Travail
Après la formation	Le bénéficiaire peut retrouver son poste	Le bénéficiaire est demandeur d'emploi
Modalités de prise en charge de la formation	Sur temps de travail et hors temps de travail	Le salarié est demandeur d'emploi. France Travail décide de la prise en charge éventuelle des coûts de formation.



Questions
Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



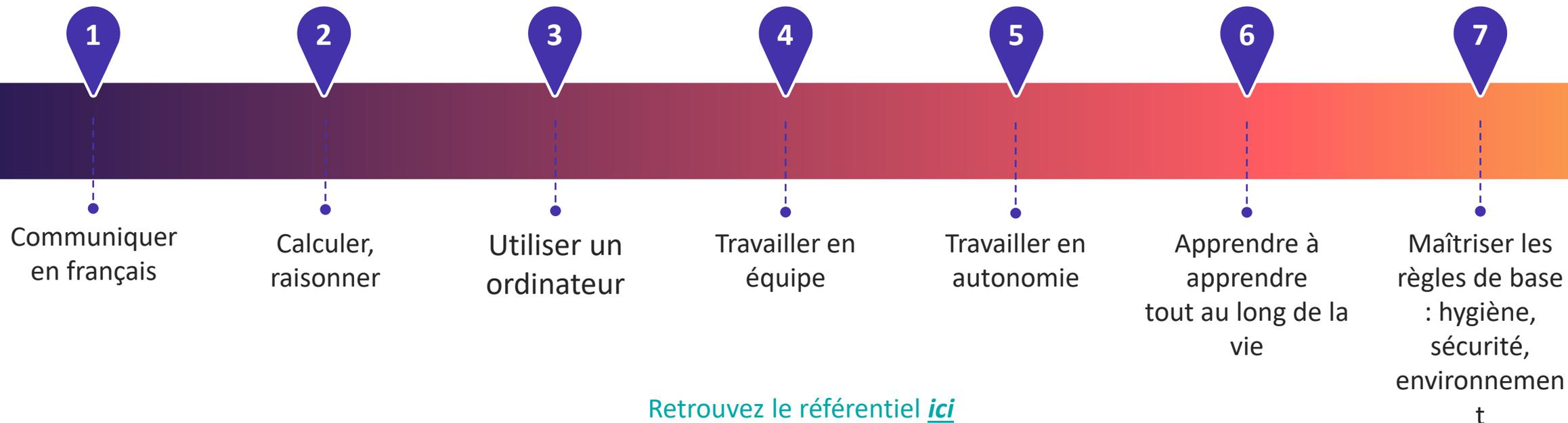
Zoom sur la certification CléA



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

La certification CléA, un outil transverse pour sécuriser les parcours professionnels

Elle permet d'obtenir des *connaissances* et *compétences* de base à travers **7 domaines** nécessaires pour faire face de manière *autonome* à toutes les *situations* de sa vie professionnelle



Retrouvez le référentiel [ici](#)

Une certification interprofessionnelle enregistrée au Répertoire spécifique

et reconnue dans tous les secteurs au niveau national avec un référentiel unique

Pour qui ?

- ☐ Tout *actif* ayant besoin de sécuriser son parcours professionnel
- ☐ Principalement pour les personnes *pas ou peu qualifiées* de tous secteurs et tout âge

Par qui ?

- ☐ Gérée par Certif Pro à travers plus de 240 établissements habilités en IDF [liste des organismes évaluateurs](#)



Le financement de la certification CléA pour les salariés

Salariés

- ☐ Votre employeur
- ☐ OPCO
- ☐ CPF



Transitions Pro ne finance pas CléA sauf dans le cadre du dispositif TransCo

CléA Quel intérêt ?

Entrepre se

Développer sa responsabilité sociétale

Faire évoluer ses salariés au sein de l'entreprise

Confier de nouvelles missions à ses salariés

Ouvrir une porte aux salariés vers la formation

Salarié

Reprendre confiance en ses capacités

Envisager une entrée en formation
professionnalisante

Se donner la possibilité de choisir son avenir
professionnel

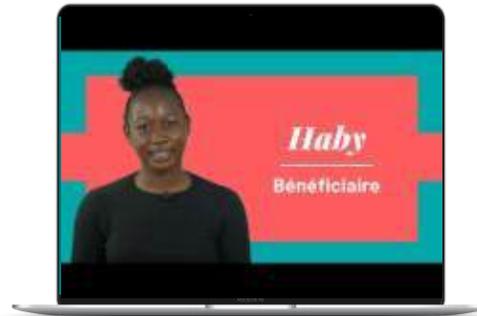
Développer son employabilité sur le marché du
travail

À découvrir en vidéo :

Les témoignages concernant la certification CléA



Les avantages de CléA pour l'employeur par Nadia Kaci-Mouquet (Stellantis & You)



Haby, certifiée CléA témoigne



Le rôle des organismes évaluateurs et l'intérêt pour les salariés et les employeurs



M. Steyer de l'organisme évaluateur Infa nous explique ce qu'est le certificat CléA



Questions Réponses



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France



Et maintenant ?

Quelle suite pour votre SARH ?



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

Suite de nos échanges

Communiquer auprès des entreprises de votre territoire

Continuité des échanges avec les SARH

Webinaire(s) pour les TPE / PME de chaque département

Intervention en entreprise auprès des équipes dirigeantes ou RH

Interventions en entreprise auprès des salariés / CSE

Echanges avec les TPE & PME

A privilégier
Formulaire de contact en ligne

Prise de rdv en ligne

Lien fourni sur demande

Cas Particulier
Nous écrire par mail

Une offre de services ciblée

pour accompagner les changements



Projet de Transition Professionnelle

Changer de métier : formation financée
rémunération maintenue



Prévention Usure Reconversion (via C2P)

Utiliser les fonds du C2P pour financer un bilan de compétences, une VAE ou
Fondation Investissement pour la Prévention de



l'Usure

Quitter un métier aux risques ergonomiques pour un métier non exposé aux risques



Démissionnaires

Bénéficier des indemnités de France Travail après démission pour mener un projet



Certification Cléa

Faire reconnaître 7 domaines de compétences et de connaissances de base



TransCo et Transco Congé de Mobilité

Anticiper des mutations : ouvrir aux salariés des moyens de reconversion en mobilité externe

En savoir +

[Cliquez ici pour](#)

[contacter Transitions](#)

[Pro Île-de-France](#)



Annexes



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Île-de-France

CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

est un accompagnement individuel,
gratuit et confidentiel accessible à tout
actif
et lui permettant de faire le point sur sa
situation professionnelle, de construire son
projet
et de vérifier sa faisabilité

*dans le cadre d'un PTP ou à n'importe
quel moment de sa carrière*

**SELON VOTRE SITUATION,
TROUVEZ LE BON CEP >**

<https://mon-cep.org/>

Tel: 0 800 945 940 (numéro
gratuit)





PTP : le salarié doit rédiger une demande d'autorisation d'absence à son employeur



L'employeur ne peut pas

refuser une demande de congé dans le cadre d'un projet de transition professionnelle

SAUF si le salarié ne respecte pas

☐ les conditions d'ancienneté

ou

☐ les conditions de demande d'absence

En revanche,

l'employeur peut

proposer un report du congé,
dans la limite de 9 mois*

dans les cas suivants :

- ☐ s'il estime que cette absence pourrait avoir des **conséquences préjudiciables** à la production et à la marche de l'entreprise (avec consultation Comité social et économique),
- ☐ **pour effectifs simultanément absents**

** Un seul report est autorisé*

Pour aller plus loin : le parcours du salarié

En synthèse : les étapes du salarié pour mettre en place un dossier PTP CDI

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Elaboration de son projet

Créer un espace personnel sur le site de Transitions Pro IDF

Adresser une demande écrite à l'employeur au plus tard 4 mois avant le début de l'action de formation

Déposer le dossier complet 3 mois avant le début de la formation

Etude du dossier par Transitions Pro

Entrée en formation

Nous proposons des ateliers pour vous aider à le compléter si besoin

L'employeur doit répondre au salarié dans les 30 jours.

L'employeur doit envoyer mensuellement les bulletins de salaire à Transitions Pro

Si le dossier est validé



Une offre de service pour accompagner bénéficiaires et partenaires



Faire le point tous les jours en continu

1. À notre Espace conseil de 9 h à 17 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 11 h à 17 h 30
2. Au téléphone au 01 44 10 58 58 de 9 h à 17 h 30
3. Via l' [espace personnel](https://www.transitionspro-idf.fr) sur www.transitionspro-idf.fr



Réunions d'information collectives et Ateliers pour les salariés

Transitions Pro IDF propose des **ateliers pratiques et réunions** pour accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches

[Archives des Ateliers et Réunions - Transitions Pro Île-de-France \(transitionspro-idf.fr\)](https://www.transitionspro-idf.fr)



Etudes et newsletters

Découvrez les études portant sur les dispositifs, sur les secteurs qui recrutent, sur la mission de suivi du CEP

[Les études - Transitions Pro Île-de-France \(transitionspro-idf.fr\)](https://www.transitionspro-idf.fr)

Découvrez les newsletters :

<https://www.transitionspro-idf.fr/newsletter>



Notre Catalogue Formation

Retrouvez les formations financées par Transitions Pro IDF sur le catalogue d'organismes de formation <https://catalogue-formations.transitionspro-idf.fr/>



Nos Webinaires

Découvrez les **webinaires** ciblés à destination des salariés, OF, CEP, OPCO, employeurs et autres partenaires

[Aide à la reconversion : nos webinaires - Transitions Pro Île-de-France \(transitionspro-idf.fr\)](https://www.transitionspro-idf.fr)

Nos évènements pour nos publics en reconversion

TROPHÉES DE LA RECONVERSION

Mettez en lumière votre parcours de Reconversion+

WWW.TRANSITIONS-PRO-IDF.FR/TROPHÉES-DE-LA-RECONVERSION/

TRANSITIONS PRO IDF

PRINTEMPS DE LA RECONVERSION

20 -21-22 MARS 2025

Place Johann Strauss Paris 10

26-27 septembre 2025

Entrez, Rencontrez, Repartez, Vous avez changé !

NEWCAP Event Center
3 Quai De Grenelle - Paris
Vendredi - 10:00 à 18:00
Samedi - 09:00 à 18:00
ENTRÉE GRATUITE
Métro Bir-Hakeim

Généralistes Reconversion 2023

2 jours pour passer à l'action, changer de vie professionnelle, découvrir les métiers et entreprises qui recrutent.

PROFILAGE

TRANSITIONS PRO IDF

SALON DU TRAVAIL

& MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

25 et 26 Janvier 2024
Grande Halle de la Villette PARIS

Inscription gratuite

JOURNÉE NATIONALE

NOUVELLE VIE PROFESSIONNELLE

nouvelleviepro.fr

SOLUTIONS RH

innovative Learning

RESSOURCES HUMAINES

serious games performance & talents
Digital Workplace
documentation

19 & 20 mars 2025
Paris Porte de Versailles

EXPOSITION / CONFÉRENCES / ATELIERS

LE SALON DES OUTILS ET SERVICES DÉDIÉS AUX DIRIGEANTS D'ENTREPRISES, AUX RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION



Espace conseil
Place Johann Strauss
75010 PARIS

1 Par téléphone

01 44 10 58 58

Du lundi au jeudi : de 9H à 17H30

Le vendredi : de 11H à 17H30

Métro République

2 Par mail

Hasnae TOUATI

[*h.touati@transitionspro-idf.fr*](mailto:h.touati@transitionspro-idf.fr)

Brooklyn DE JUBECOURT

[*b.dejubecourt@transitionspro-idf.fr*](mailto:b.dejubecourt@transitionspro-idf.fr)

4 Depuis votre espace personnel

[*www.transitionspro-idf.fr*](http://www.transitionspro-idf.fr)

Créer votre espace personnel

Echanger avec nos services

Constituer votre dossier

Avoir le suivi de votre dossier

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux

